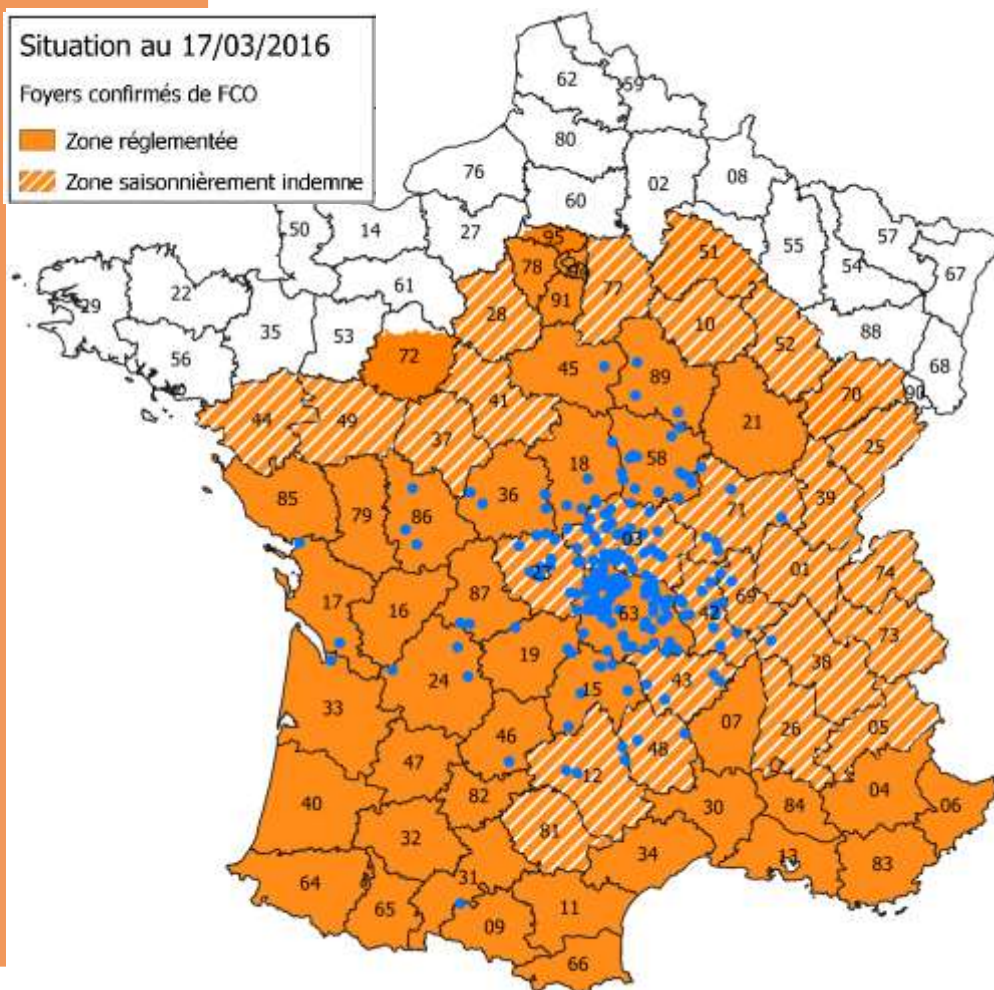


FCO : Saison d'inactivité vectorielle en 41 mais extension de la zone

Situation au 17/03/2016

La surveillance vectorielle (= de l'activité des moucheron) et virologique (= de la circulation du virus) permettent à notre département de figurer dans la liste des zones saisonnièrement indemnes. Le protocole de dépistage pour envoyer des

ruminants de notre département vers une zone indemne est ainsi simplifié : une sérologie négative peut remplacer la PCR négative. Attention toutefois, avec l'arrivée des beaux jours l'inactivité vectorielle ne va pas durer longtemps !



Toutefois, les foyers ont continué à s'étendre vers l'Ouest. Par proximité avec ces foyers les 3/4 de la France se retrouve à présent en zone réglementée (orange et orange hachuré sur la carte).

Vaccins

Les laboratoires producteurs n'ont pas été en mesure de fournir les doses « en masse » pour février. Il va donc falloir continuer à gérer une certaine **pénurie de vaccin durant le printemps**. Sur cette phase transitoire, les GDS se sont engagés à centraliser les **demandes pour la vaccination du cheptel « souche » pour le compte des vétérinaires**. Vous trouverez ci-joint une note explicative ainsi qu'un bon de commande.